

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 30 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25/01/2018

Date d'affichage : 25/01/2018

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Mme Christine GRUERE-DUBREUIL

Absente excusée : Mme Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Modification des Statuts du SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements, hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

Elle (il) propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,
Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,
Vu le projet de Statuts du SICECO,

- Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
- Autorise Madame, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

2°) Demande de subvention :

- ⇒ Le Maire donne lecture du courrier adressé par Enzo PEUGEOT sollicitant une demande de subvention dans le cadre de la pratique du karting en compétition.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, précise que la commune n'a pas vocation à sponsoriser des particuliers mais peut octroyer une subvention à une association à but non lucratif dans le cadre d'une compétition exceptionnelle.
- ⇒ Le Maire donne lecture du courrier adressé par le **CIFA de Mercurey** (centre de formation des apprentis) sollicitant une demande de subvention pour l'année 2018.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas octroyer de subvention.

3°) Devis :

Le Maire présente les devis suivants.

- Notre Dame de Bonne Espérance – Traitement de protection : Le Conseil estime le traitement inutile en raison d'une efficacité non prouvée et souhaite s'orienter vers un nettoyage régulier du monument.
- Achat de 2 bancs en pierre : le Conseil souhaite revoir l'agencement et le choix des bancs sur l'espace situé vers l'Eglise
- Logement communal Mme Goris : Le Conseil approuve le devis d'un montant de 3 998,40 €
- Espaces verts : Suivant demande la société Racines & Cultures présente 5 propositions de devis avec les croquis des plantations concernant les projets de valorisation des espaces verts du village suivant des zones prédéfinies :
 - ⇒ Entrée du village de Pernand par Beaune : 1 486,31 € TTC
 - ⇒ Monument aux Morts : 719,70 €
 - ⇒ Entrée du village par la route d'Echevronne : 2 067,68 €
 - ⇒ Ateliers municipaux : 2 627,17 €
 - ⇒ Trou du saule : 1 172,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibération approuve les devis.

4 °) Renouvellement du contrat CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) : Florian LESSAQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement du contrat de travail de Monsieur Florian LESSAQUE comme agent technique sous la forme d'un « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » suivant les mêmes conditions que son contrat initial.

Le Contrat sera conclu pour une durée de 12 mois et prendra effet au 01 avril 2018 à raison de 22.50 h/semaine afin d'aider l'employé communal, Monsieur Gaël FOURNERET, dans les différents travaux paysagers du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **Autorise le Maire** :

- à procéder au renouvellement de Monsieur Florian LESSAQUE en contrat C.A.E
- à signer les différents documents nécessaires au renouvellement

5°) Terrain communal : demande d'achat d'une partie de parcelle

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr & Mme COSNIER en date du 15 décembre 2017 sollicitant l'achat d'une partie de la parcelle AK 358 afin d'agrandir l'extérieur de son habitation située 15 rue J. Copeau. La Conseil Municipal souhaite préalablement se rendre sur le terrain avant d'envisager une réponse.

6°) Demande d'échange de parcelles

« Vincent RAPET quitte la salle du Conseil Municipal »

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Robin RAPET sollicitant l'échange de parcelles.

Le Conseil Municipal estime que l'échange valorisera les parcelles de la commune dans la perspective de constituer une parcelle d'un seul tenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres, approuve l'échange suivant :

Monsieur Robin RAPET cède à la commune :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance
AD	196	Sous-Bois de Noël 1 Belles Filles	11 a 90 ca
AD	180	Sous-Bois de Noël 1 Belles Filles	13 a 37 ca
AD	197	Sous-Bois de Noël 1 Belles Filles	6 a 80 ca
TOTAL			32 a 07 ca

La commune cède à Monsieur Robin RAPET :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance
AI	351	Le Devant des Cloux	7 a 10 ca
AI	198	Le Devant des Cloux	22 a 70 ca
TOTAL			29 a 80 ca

Le montant des droits d'enregistrement et autres frais seront supportés par Monsieur Robin Rapet. Le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

7°) Préparation du budget 2017 :

Le Maire informe les membres du Conseil des projets engagés sur l'exercice 2017 reportés sur 2018 :

- Terrain de hand : grillage
- Etude environnementale « Sur Forêt »
- Salle des fêtes : rénovation

Le Conseil propose de nouveaux projets qui seront inscrits au budget 2018 :

- Réfection des chemins
- Projet d'achat d'un camion
- Logement de la gare : Rénovation peinture : volets & fenêtres

8°) Certificat d'irrecouvrabilité : Monsieur Baptiste GAY

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Garot, Administrateurs des Finances Publiques Adjoint, informant que le « Comptable du Trésor de Beaune n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces du redevable Baptiste GAY, pour des raisons d'irrecouvrabilité par le débiteur. Le Comptable demande l'admission en non-valeur (créance éteinte c/6542) des pièces pour un montant totale de 7 373,33 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, donne son accord afin de présenter en non-valeurs les créances éteintes de Monsieur Baptiste GAY pour un montant 7 373,33. Le Maire est autorisé à signer le document comptable.

9°) Divers :

- Le Maire informe que Mme Anne-Marie Dubreuil fait don à l'église de Pernand d'une copie de la statue de Notre Dame de Bonne Espérance.
- Le Maire donne lecture de l'arrêté Préfectoral en date du 14/12/2017 prescrivant une zone de présomption archéologique sur la commune de Pernand. Le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à Mme la Préfète de Région afin de connaître les modalités de mise en œuvre de l'arrêté ainsi que les études et documents qui appuient cette décision.
- Le Maire informe que des incidents se sont produits durant le week-end à l'école par des enfants venus d'un village voisin. Un courrier est adressé aux parents des enfants afin de faire cesser les incidents pour l'avenir.
- Spectacle le 3 mars à la Salle Pavelot : Cassis Théâtre – Brèves de Gare

Fait et délibéré